

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2022050001	07/07/2022

*Référence de la décision : A/GF/2022-07-012*

### **Renouvellement de l'agrément de l'organisme de formation DB Cargo France SAS :**

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans, l'agrément de l'organisme de formation DB Cargo France SAS afin de continuer à dispenser des formations à la conduite des trains, ainsi qu'aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes :

- Tâche G : Assurer la sécurité d'un train ou d'un convoi du GI ;
- Tâche H : Commander un manœuvre ;
- Tâche I : Utiliser des installations de sécurité simple ;
- Tâche J : Appliquer les règles de freinage et de composition des trains, ou des convois du gestionnaire d'infrastructure ;
- Tâche K : Réaliser un essai de frein ;
- Tâche L : Vérifier la conformité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire de l'infrastructure ;

Cet agrément est valable jusqu'au 7 juillet 2027.